



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL EM I

Enseignement médical de niveau I - formation professionnelle maritime

11 h

durée PBG

300 €

tarif

100 %

45/45 évalués

Version mise à jour : 2 septembre 2026

Référentiel 2026

Depuis le 8 août 2026, l'EM I repose sur la validation de trois unités de valeur : UV-PSC (Premiers secours citoyen), UV-HPR (Hygiène et prévention des risques) et UV-AMMCT 1 (Aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 1).

1. Objectif de la formation

L'EM I prépare les personnels désignés à réagir face à un accident ou une maladie à bord, à réaliser les premiers gestes adaptés, à prévenir les risques, à utiliser les ressources médicales du bord et à participer à une consultation télé médicale avec les services compétents.

Intitulé	Enseignement médical de niveau I (EM I)
Durée PBG	11 heures
Tarif	300 €
Modalité	Présentiel
Périodicité	Recyclage tous les 5 ans pour conserver le niveau requis
Délai d'accès conseillé	Démarches à engager 4 à 6 semaines avant la session

2. Public concerné et cadre d'emploi

- Personnels désignés pour dispenser les soins médicaux d'urgence ou assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, dans les limites prévues par la réglementation.
- L'EM I est notamment requis pour les navires de jauge brute inférieure à 200 ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes ; une extension spécifique est prévue pour certains navires de pêche de 3e catégorie jusqu'à 40 milles de la terre la plus proche.

3. Admission et prérequis

- Aptitude médicale à la navigation en cours de validité.
- Dossier administratif d'inscription complet.
- La détention d'une unité d'enseignement PSC peut permettre une dispense de l'UV-PSC selon les conditions réglementaires.

4. Programme

Unité de valeur	Contenu principal
UV-PSC	Premiers secours citoyen : protection, alerte, premiers gestes et conduite à tenir face aux urgences courantes.
UV-HPR	Hygiène et prévention des risques : risques professionnels maritimes, hygiène à bord, prévention des conduites à risque et risques spécifiques au milieu maritime.
UV-AMMCT 1	Aide médicale en mer et téléconsultation de niveau 1 : procédures d'aide médicale, utilisation de la dotation et des guides médicaux, préparation d'une évacuation sanitaire.

5. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ciblés et démonstrations.
- Mises en situation et exercices de premiers secours adaptés au contexte maritime.
- Utilisation des supports, guides et matériels utiles à l'aide médicale en mer.
- Positionnement préalable non certificatif afin d'identifier les acquis et besoins d'accompagnement.

6. Validation

- Le niveau EM I est obtenu par validation des trois UV : UV-PSC, UV-HPR et UV-AMMCT 1.
- La présence et la participation active à la totalité de la formation sont nécessaires à la validation des unités de valeur.
- Le certificat attestant le niveau de formation médicale est délivré par l'autorité maritime compétente au vu des validations des UV.

7. Recyclage

Pour pouvoir continuer à exercer les responsabilités médicales prévues à bord, les personnels doivent suivre tous les cinq ans une session de recyclage conforme à l'annexe II de l'arrêté.

8. Financement et accessibilité

Financements possibles	Individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord.
Accessibilité	Étude individuelle des besoins d'aménagement, sous réserve de compatibilité avec les exigences de sécurité et d'aptitude médicale.

9. Résultats PBG

Taux de réussite cumulé

Janvier 2025 : 3/3 - 100 %

Mai 2025 : 8/8 - 100 %

Septembre 2025 : 8/8 - 100 %

Novembre 2025 : 8/8 - 100 %

Janvier 2026 : 7/7 - 100 %

Février 2026 : 5/5 - 100 %

Avril 2026 : 6/6 - 100 %

Cumul janvier 2025 à avril 2026 : 45/45 - 100 %.

Méthode : candidats ayant validé les évaluations EM I ÷ candidats évalués × 100.

10. Documents et démarches utiles

Arrêté du 29 juin 2011 consolidé au 08/08/2026 — texte réglementaire applicable à la formation médicale maritime. [Accéder au lien officiel](#)

Qualifications spécifiques - ministère chargé de la mer — accès aux références officielles de l'EM I. [Accéder au lien officiel](#)

Inscription en formation maritime — démarche officielle. [Accéder au lien officiel](#)

Visite médicale des gens de mer — aptitude médicale à la navigation. [Accéder au lien officiel](#)

Espace Numérique Maritime — titres, attestations et démarches maritimes. [Accéder au lien officiel](#)

Contact PBG

0690 95 48 50

contact@permisbateauxguadeloupe.fr

www.permisbateauxguadeloupe.fr

4, Centre Commercial « L'Étoile » - Le Môle Portuaire - 97110 POINTE A PITRE